

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT
 Alpes de Haute Provence

ARRETE N° 2017/61

**PORTANT FERMETURE DE L'AVENUE DE VERDUN POUR
 L'ORGANISATION D'UN VIDE GRENIER**

Le Maire de la Commune de Montagnac Montpezat,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et L.2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous usagers de la route ;

Vu la Loi N° 89-413 du 22 Juin 1989 et le décret N° 89-631 du 04 Septembre 1989 relatif au Code de la Voirie Routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 06 Novembre 1992 modifiée ;

Vu la demande en date du 22 juin 2017 du comité des fêtes de Montagnac pour l'organisation d'un vide grenier le vendredi 14 juillet 2017 ;

Considérant qu'en raison de l'organisation du vide grenier prévu le vendredi 14 juillet 2017 par le comité des fêtes de Montagnac il y a lieu de fermer l'avenue de Verdun à toute circulation de véhicules ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le vendredi 14 juillet 2017, de 07 heures à 19 heures, la circulation dans l'avenue de Verdun sus mentionnée sera interdite selon les besoins du vide grenier organisé par le comité des fêtes de Montagnac-Montpezat. Il est précisé que restera autorisée la libre circulation des véhicules de secours, de sécurité (pompiers, ambulances) et des propriétaires riverains.

ARTICLE 2 : La signalisation tant avancée que de position sera mise en place par le comité des fêtes et maintenue sous sa responsabilité pendant toute la période sus mentionnée.

ARTICLE 3 : La signalisation devra être déposée par le comité des fêtes dès qu'elle n'aura plus son utilité.

ARTICLE 4 : La chaussée sera rendue libre sur toute sa largeur le vendredi 14 juillet 2017 à 20 h.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché par les soins du pétitionnaire à chaque extrémité de l'interdiction. La Commune étant chargée de l'afficher sur le tableau d'affichage public.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie à Riez,
- Le comité des fêtes de Montagnac.

Fait à Montagnac – Montpezat, le 28 juin 2017

**Le Maire
 François GRECO**



**Notifié le
 Signature**

*Affiche du 29/06/2017
 Au*

29/06/17